

COMITÉ DIRECTEUR
Le 16 octobre 2021 – Nogent-sur-Marne
PROCÈS-VERBAL

1/ Approbation du PV du 20 septembre 2021

2/ Présentation de la méthode ORfèvre

3/ Point sportif

- Réglementation sportive 2022 :
 - Championnat de France FFSU 2022
 - Championnat de France Indoor 2022

4/ Point financier

5/ Informations sur les subventions PSF attribuées en 2021 par l'ANS

6/ Point communication

7/ Labellisation du Circuit Randon'Aviron 2022

8/ Modification de l'annexe 4 du Règlement intérieur – Règlement médical

9/ Point administratif

- Élection membre du Bureau fédéral
- Élection à la présidence de la commission des arbitres
- Affiliations, radiations, mise en sommeil, changement de nom des structures

10/ Présentation RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

11/ Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Ajointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral (visio)
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
Cédric BERREST	Membre du comité directeur (visio)
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
Guylaine MARCHAND	Membre du comité directeur
Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 23 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National
	Caroline AUTOUR	Secrétaire
	Angèle FRAZZETTA	Chargée du numérique

Excusés :	Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 9h04.

C. Vandenberghe informe des démissions de M. Lericolais, membre du Comité directeur, et de ML. Copie, membre du Comité directeur et Présidente de la Commission universitaire.

V. Busser précise qu'au point 9 seront évoquées les conséquences de la vacance de ces deux postes.

Le Président annonce que P. Bouton, Directrice Technique Nationale Adjointe, vient d'être nommée sur le poste de Sport Manager - Aviron et para Aviron au sein du COJO Paris 2024.

Après 35 années passées au sein de la fédération, elle intégrera le COJO à compter du 1er novembre 2021 pour s'engager dans un nouveau projet où l'aviron tiendra une place prépondérante.

Le Comité directeur lui souhaite du succès dans ses nouvelles fonctions.

C. Vandenberghe annonce la présence de J. Grobler en fin de matinée.

1/ Approbation du procès-verbal du Comité directeur du 16 octobre 2021

Le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2021 a été adressé pour avis aux membres du comité.

CE PROCÈS-VERBAL EST APPROUVÉ A 20 POUR ET 1 ABSTENTION (21 voix).

2/ Présentation méthode ORfèvre (*Annexe 1*)

Le DTN présente et commente la méthode Orfèvre : méthodologie de réflexion impulsée par l'ANS. Une discussion s'en suit.

3/ Point sportif (*Annexe 1*)

• Point sportif :

S. Vieilledent confirme l'arrivée de J. Grobler, meilleur entraîneur au monde toutes disciplines confondues et précise les trois axes qui ont motivé sa venue :

- 1) Leadership contre nos problématiques.
- 2) Apporter un plus à notre méthodologie.
- 3) L'héritage, et la transmission de son expérience.

J. Grobler a transmis aux sportifs la programmation d'entraînement qu'il ajustera progressivement.

Le DTN précise que le départ de P. Bouton générera le recrutement de deux personnes dans la prochaine réorganisation. Dans l'attente de ce recrutement le DTN sera assisté par S. Tant.

La candidature au poste du Directeur ou de la Directrice de la Performance sera clôturée le 18 octobre 2021. Sa mission sera de manager, coordonner et de livrer les objectifs de Paris 2024 et préparer 2028.

Il indique qu'en accord avec les chefs de secteur, le dernier trimestre du haut niveau sera organisé sur les Structures Pôles France et Pôles Espoir sous forme de regroupements à faibles effectifs.

Le Championnat de France à Mantes, la Coupe de France, le test ergo, la tête de rivière de novembre et le stage de décembre font partie de la dynamique de ce dernier trimestre 2021.

S. Vieilledent indique que la fédération travaille sur l'organisation des championnats du monde junior de 2023 à Vaires-sur-Marne, projet que JC Roland avait initié sans obtenir de retour positif de la FFA. Cette manifestation servira de test avant les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le dossier technique de ce projet doit être présenté à la FISA le mercredi 20 octobre 2021 pour validation.

S. Gautier indique que l'ancienne équipe en 2019 n'était pas favorable à l'organisation d'un Championnat du Monde Junior en Test Events car le budget présentait trop d'incertitudes. Il aurait peut-être été préférable d'organiser un championnat de France vis-à-vis du COJO.

S. Vieilledent précise que l'organisation d'un Championnat de France n'est pas équivalente à un Championnat du monde junior en terme de logistique.

S. Vieilledent informe que la FISA avait questionné la Fédération sur l'organisation d'un championnat du Monde. La fédération n'avait pas donné de réponse. La FISA aurait peut-être dû se tourner vers un autre pays. Il ne faut pas chercher qui est fautif, aujourd'hui nous sommes dans l'obligation d'organiser ce championnat du Monde. Il faut savoir qu'à l'initiative du nouveau bureau et du président le budget de cette manifestation a été sécurisé, la difficulté est sur le temps court qu'il nous reste.

C. Berrest souhaiterait que soient associés les jeunes des clubs à ces événements sur la base du volontariat ou au sein des comités d'organisations et que ce soit national.

S. Vieilledent est favorable à cette idée.

Le Président revient sur le point financier de l'organisation du Championnat du monde 2023. Les travaux de finition de la base arrivent à leur terme. Il indique qu'il ne faut pas comparer l'organisation d'un championnat de France avec celle d'un championnat du monde. La partie logistique est un gros travail (Accueil, hôtels, navettes, etc...) alors que pour un championnat de France les clubs se chargent d'organiser leurs déplacements.

S. Gautier entend les remarques de C. Vandenberghe, mais rappelle qu'aucune compétition n'a été organisée sur le bassin de Vaires-sur-Marne. Elle indique que parmi l'équipe actuelle un bon nombre étaient dans l'ancienne équipe et qu'il revient à l'ensemble d'assumer collectivement la responsabilité de ce choix.

C. Vandenberghe regrette que les démarches pour l'organisation de cet événement n'aient pas été initiées par l'ancienne équipe dirigeante. La DIGES a récemment indiqué que l'octroi d'une subvention de 600 000 euros répartie sur 3 ans aurait été possible en 2019. Toutefois, la DIGES s'est engagée à hauteur de 300 000 euros et le Conseil Régional Ile-de-France à hauteur de 200 000 euros pour l'organisation de ce championnat mondial. La FFA va donc répartir sur deux ans une charge d'environ 10% du montant global de l'événement.

S. Gautier revient sur la responsabilité collective de l'organisation de cet événement.

V. Busser rappelle au comité qu'aujourd'hui le plus important est de mener à bien l'organisation du Championnat du Monde Junior.

P. Lot fait le point des régates internationales qui vont se dérouler en France en 2022 et 2023

• **International 2022 :**

Libourne du 7 au 11 septembre 2022 – Championnat du Monde Master

• **International 2023-2024 :**

(Lieu et date à déterminer) : Championnat d'Europe Indoor

Brive la Gaillarde du 20 au 21 mai 2023 : Championnat d'Europe junior

Vaires-sur-Marne début août 2023 : Championnat du Monde Junior

Vaires-sur-Marne : Juillet/Août 2024 : Jeux Olympiques

V. Busser rappelle qu'il y a un sixième évènement qui aura lieu en France : European Rowing Costal et le Beach Rowing.

R. Mouchel précise qu'un dossier de candidature a été déposé le 15 octobre 2021 pour l'organisation du Championnat d'Europe Costal et du Beach Rowing.

Il adresse ses remerciements au comité d'organisation de La Seyne sur Mer qui s'est proposé pour l'organisation de cette manifestation et aux cadres techniques pour leur travail et plus particulièrement Y. Foucaud.

• **Réglementation sportive 2022 : (Annexe 2)**

P. Lot indique que la réglementation sportive 2022 avait été votée en juin dernier puis des modifications avaient été apportées lors du Comité directeur en juillet.

Deux modifications sont à valider lors de ce Comité directeur :

- Championnat de France FFSU 2022 : La tenue de cet évènement est confirmée sur Brive-la-Gaillarde les 14 et 15 mai 2022.
- Championnat de France Indoor 4 et 5 février 2022 à Paris Stade Charlety : Les tarifs sont à valider.

CES MODIFICATIONS SONT APPROUVÉES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR À L'UNANIMITE (23 voix)

4/ Point financier (Annexe 3)

F. Banton fait un point du budget au 13 octobre 2021.

L'année de référence est 2019, dernière année de fonctionnement normal.

• **Fonctionnement fédéral :**

- Baisse significative d'environ 60 K€
- Masse salariale : conforme au budget à hauteur de 1 005 K€
- Provision transport Ile-de-France 25 K€

• **Structuration/Développement :**

1 685 000 euros pour 1 634 000 euros de budget AG

Impact de la demande de subvention du contrat de développement nous obligeant à inclure dans les actions les coûts de fonctionnement et notamment les aides aux emplois de TSR représentant sur 2021 110 K€, répartis sur les différentes actions.

• **Haut-Niveau :**

Projection à 3 517 000 euros pour un budget de 3 756 000 euros.

- Stages et compétitions juniors en baisse (70 K€)
- Stages et compétitions seniors en baisse (126 K€)

• **Prévention par le sport :**

Conforme au budget : 288 K€

• **Formation :**

- Baisse de 40 K€ par rapport au budget global
- Projection des charges 2021 : 6 687 K€

• **Concernant les recettes :**

- Impact des licences -120 K€ conforme au budget
- Impact de la perte de la subvention de fonctionnement 200 K€ remplacée par une subvention d'investissement au prorata temporis
- Contrat de développement : 420 K€
- Contrat de performance : 2 420 K€
- Fonds compensation : 63,4 K€
- CNR : 360 K€
- MAIF : 250 K€
- FDJ : 20 K€

Le total des recettes est de 6 560 K€.

A ce jour les pertes seraient de 126 528 euros.

Compte tenu de la non réalisation de certaines actions en totalité et de la baisse de l'activité dans les pôles la perte sera comprise entre -50 et -90 K€ au 31/12/2021.

• **Trésorerie de la FFA :**

F. Banton indique que la trésorerie de la FFA est correcte.

1 731.000 euros soit 108 jours de fonctionnement.

L'emprunt est sur le point de se finaliser d'ici 8 à 10 jours : 200.000 euros supplémentaires

F. Banton et le bureau présentent au Comité directeur un nouveau projet d'aides à l'emploi des techniciens sportifs régionaux dans les ligues.

F. Banton souligne que seuls les deux premiers emplois seront aidés.

L'aide sera directement proportionnelle en fonction du niveau de rémunération du TSR.

Ce dispositif rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022. (Annexe 4)

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A 23 VOIX (23 Voix) POUR L'ACCORD DE RECONDUIRE LES AIDES AVEC CES NOUVELLES MODIFICATIONS.

5/ Informations sur les subventions PSF attribuées en 2021 par l'ANS

Le Trésorier dresse le bilan de la campagne "Projet Sportif Fédéral 2021" en rappelant que des aides sont octroyées aux structures par l'Agence Nationale du Sport, après avis de la FFA dans le cadre du contrat de développement.

6/ Point communication

B. Ouvry fait un retour de la période estivale du service communication sur toutes les manifestations.

Elle indique que les JO ont été médiatisés avec des taux de diffusions importants et précise que l'Aviron a réalisé 6 millions d'audiences (7^{ème} sport le plus suivi).

Sur les réseaux sociaux le service de communication actualise quotidiennement ses publications.

Les manifestations du mois de juillet ont fourni à notre service un maximum d'éléments à exploiter pour augmenter l'audience.

De plus, la célébration de nos médaillés Olympiques avec la venue de la Ministre des Sports à Mantes-la-Jolie ainsi que celle de la Présidente du CNOSF, Brigitte Henriques qui a profité de cette occasion pour participer au lancement du club des dirigeantes de la FFA, ont contribué à enrichir nos communications.

Brigitte Henriques a émis le souhait de nous positionner en tant que fédération pilote sur ce dispositif au CNOSF et à l'international.

B. Ouvry annonce que la fédération a reçu le responsable de France Télévisions France Laurent Lelay qui souhaite porter médiatiquement notre sport parmi d'autres jusque Paris 2024.

B. Ouvry indique que A. Frazzetta travaille sur la rédaction du cahier des charges du nouveau site de la fédération. Un appel d'offres sera lancé courant janvier 2022.

Une formation dont le thème est : « porter sa voix sur les médias et dans les réseaux sociaux » sera organisée courant décembre pour les athlètes volontaires.

Elle rappelle qu'une fête de l'aviron sera organisée au Pavillon Baltard le 11 décembre prochain avec les médaillés. La FFA collaborera avec l'AIA et le CD 94 pour cet événement.

B. Ouvry adresse ses remerciements au personnel fédéral ainsi qu'au service communication pour leur participation active sur ce projet.

S. Gautier fait remarquer que MÉDIA AVIRON a toujours de l'avance sur la fédération pour la diffusion des informations et plus particulièrement lors des derniers Jeux Olympiques et Paralympiques.

B. Ouvry indique que la fédération était présente toute la durée des jeux malgré le décalage horaire. Malheureusement notre site était en panne durant cette période, de plus MÉDIA était présent à Tokyo alors que la fédération n'a pas obtenu l'autorisation de se déplacer sur les JO.

Sur les réseaux sociaux, certaines informations sont diffusées sans que la FFA ne puisse les interdire.

MÉDIA sont des journalistes, la fédération, elle, est obligée d'attendre la confirmation officielle des informations avant de les divulguer.

Sur les compétitions il n'est pas gênant que MEDIA fasse le « BUZZ » cela permet que l'information circule plus largement.

C. BERREST indique qu'il serait souhaitable de responsabiliser les jeunes athlètes et de solliciter la fédération pour relayer des informations importantes sur les réseaux sociaux.

7/ Labellisation du Circuit Randon'Aviron 2022 (Annexe 5)

M. Scotton annonce que 47 randonnées sont proposées à la labellisation Randon'Aviron 2022. Après étude des dossiers, la commission ne fait pas d'observation sur ces candidatures.

LE COMITE DIRECTEUR DÉCERNE A L'UNANIMITE (21 voix) LE LABEL RANDON'AVIRON 2022 A CES 47 RANDONNÉES.

8/ Modification de l'annexe 4 du Règlement intérieur – Règlement médical (Annexe 6)

M. Scotton et P. Goudet présentent les modifications apportées au règlement médical incluant les nouvelles dispositions de délivrance des certificats médicaux et l'ensemble des propositions de la commission médicale.

S. Gautier fait remarquer qu'il est tout à fait possible de présenter un certificat médical d'aptitude au sport pour pratiquer l'aviron, et pas uniquement un certificat d'aptitude à la pratique de l'aviron. De ce fait des contre indications majeures peuvent passer inaperçues.

P. Goudet fait remarque que la loi est la loi et que nous sommes obligés de l'appliquer même si nous ne sommes malheureusement pas d'accord. Il indique que la hiérarchie est complètement inversée, il faut protéger les jeunes, les adultes sont responsables de leur santé.

V. Busser ajoute qu'une modification de l'article 3 de l'annexe 10, règlement des championnats et critères, sera présentée lors d'un prochain Comité directeur.

Ces textes ne pourront être appliqués qu'au 1^{er} septembre 2022.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (21 Voix) L'ANNEXE 4 – REGLEMENT MEDICAL.

9/ Point administratif

• Élection membre du Bureau fédéral

Le Président propose d'élire au Bureau fédéral G. Marchand en qualité de membre du bureau en charge du para-aviron.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À 21 VOIX A L'UNANIMITE (21 voix).

• Élection à la présidence de la commission des arbitres

V. Busser rappelle que ML. Copie qui occupait les fonctions de présidente intérimaire a démissionné du Comité directeur et des commissions universitaires et d'arbitrage.

Il sera procédé prochainement à la désignation d'une ou d'un nouveau président à la commission universitaire.

Quant à la commission des arbitres, C. Vandenberghe propose la candidature de R. Borel à la présidence.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À 21 VOIX A L'UNANIMITE (21 voix).

• Modification désignation délégué anti-dopage et comité équité – Coupe de France des 30 et 31 octobre 2021 à Mantes

En remplacement de M. Lericolais, V. Busser, propose R. Borel en qualité de délégué anti-dopage et membre du comité d'équité sur cet événement.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À 21 VOIX A L'UNANIMITE (21 voix).

• Postes vacants au Comité directeur

V. Busser précise que selon l'article 13 des statuts, les postes vacants au Comité directeur avant l'expiration du mandat, soit deux postes féminins, pour quelque cause que ce soit, doivent être pourvus lors de l'assemblée générale suivante pour la durée du mandat restant à courir.

Par conséquent, un appel à candidature sera lancé via la note d'information fédérale dès le début janvier.

A. Tollard regrette la démission de ML. Copie et souligne son investissement et la qualité de son parcours d'arbitre qui l'a amenée aux Jeux Olympiques. Elle remercie ML. Copie pour son engagement au sein de la fédération pendant ces nombreuses années.

M. Scotton rappelle le fonctionnement des commissions (Annexe 7)

- **Affiliation**

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À 21 VOIX POUR (21 voix) A L’AFFILIATION DE :

- Aviron Club du Salagou – Ligue Occitanie

- **Mise en sommeil**

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À 21 VOIX POUR (21 voix) A LA MISE EN SOMMEIL DE :

- Papeete CSP 987 - Comité de Secourisme Polynésien et de Protection Civile (C9E004)
- Papeete TN - Terehau Nui (C9E005)

- **Changement de nom**

- Tefana Matini Hoe Faatere devient Matini Hoe (C9E006)

Le DTN présente et commente la réorganisation du siège (Annexe 8)

S. Vieilledent rappelle les nouvelles missions de G. Purier en qualité d’Adjoint au DTN.

Il sera plus particulièrement en charge :

- du suivi réglementaire et statutaire de la FFA
- du suivi et déploiement des politiques publiques
- de la coordination ANS sur le PSF et le contrat de développement
- de la mise en place et du suivi des conventions entre les ligues et la FFA
- de la formation des collaborateurs et des CTS sur des dossiers stratégiques

De plus, il sera missionné en qualité de référent technique sur les événements World Rowing Masters Regatta à Libourne 2022 et European Rowing Junior Championships à Brive-la-Gaillarde 2023.

10/ Présentation RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données (Annexe 9)

A. Frazzetta présente le Règlement Général sur la Protection des Données.

11/ Questions diverses

A la demande de C. Vandenberghe, A. Dall’acqua a sollicité le groupe AS afin de proposer la mise en place d’un dispositif de financement pour les clubs.

Il s’agit d’une application gratuite et simple développée par une start up Go My Partner qui oeuvre au développement du sport.

La solution de financement du sport GoMyPartner permet au club de trouver de nouvelles sources de revenus. Le club est le point central de ce concept innovant en s'appuyant sur 5000 sponsors mis à disposition des clubs partenaires.

Principe de l'application : le licencié de club va, en consommant auprès de marques partenaires, cagnotter de l'argent qu'il va pouvoir utiliser dans des actions/achats sportifs grâce à un code parrainage.

Cette application semble pertinente sur plusieurs points :

- innovante
- engagement participatif
- double intérêt pour le licencié et le club

A. Dall'acqua propose de visionner la présentation.

(GoMyPartner: Dispositif de financement gratuit pour les clubs - YouTube)

J. Azou rebondit sur la présentation de A. Frazzetta et s'interroge sur la gestion de la protection des données dans cette application.

A. Dall'acqua précise que seule l'adresse des clubs sera communiquée, le licencié est libre de s'inscrire par lui-même.

V. Busser demande l'avis du Comité directeur qui approuve ce dispositif.

E. Forshaw s'interroge sur le point qu'a relevé l'AFCAM sur la formation des arbitres aux premiers secours.

M. Scotton indique qu'un Décret a été voté en juin 2021 qui oblige les arbitres à être formés aux premiers secours (PSC1). La Fédération de Sauvetage et de secourisme a été contactée. Des informations seront données prochainement. Il est précisé que la fédération ne financera pas cette formation.

S. Pérot rappelle que le PSC1 est dans les prérequis du CQP. Ne serait-il pas judicieux de l'intégrer à la formation de l'éducateur ?

P. Goudet s'interroge sur la communication des résultats des sujets traités en commission.

V. Busser indique que ces dossiers doivent être présentés en bureau puis ils seront proposés au Comité directeur pour validation.

S. Gautier fait remarquer que la Grande médaille d'or prévue pour J. Brégal n'a toujours pas été remise et qu'il est tout à fait possible de la remettre lors d'une réception en dehors d'une assemblée générale.

C. Vandenberghe précise qu'il est prévu de remettre la médaille à J. Brégal et qu'elle sera contactée.

S. Gautier demande si le statut de membre d'honneur sera envisageable pour des dirigeants de l'ancienne équipe, tels que Jean-Jacques Mulot.

V. Busser indique qu'à court terme rien n'est prévu et que dans un premier temps certains dossiers doivent être épurés.

R. Mouchel souhaite remercier tout particulièrement les équipes dirigeantes Aviron de Mer de l'année 2021.

• **Prochaines réunions :**

- Réunion des présidents de ligue le 27 novembre – Hôtel Tulip Résidences – Joinville-le-Pont
- Comité directeur le 11 décembre 2021 de 9h00 à 13h00 en présentiel à Hôtel Tulip Résidences - Joinville-le-Pont

L'ordre du jour est levé à 15h45.



Vincent Busser
Secrétaire Général

Diffusion : Comité directeur, Présidente de ligue, Présidents de ligues, S. Vieilledent – DTN -